

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 07 SEPTEMBRE 2021

- Demande de subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police pour la sécurisation du cheminement piétonnier le long de la RD 26 : Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que suite aux travaux d'aménagement de la traverse RD 26, il serait nécessaire de sécuriser le cheminement des piétons. Elle présente à l'assemblée le projet établi par la Direction Routière et d'Aménagement Territorial du Val d'Allier : il prévoit la pose de potelets et de bornes le long de la RD 26 afin de sécuriser le cheminement piéton. Le devis estimatif s'élève à 10 200,00 € HT. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité des membres, d'accepter le projet établi par la Direction routière et d'aménagement territorial du Val d'Allier et autorise Madame Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à sa réalisation.

- Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier : Mme le Maire fait connaître que par lettre du 25 juin 2021, M. le Président du Conseil départemental l'a invitée à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier. Se sont portés candidats, en séance, les conseillers municipaux propriétaires de biens fonciers suivants : MM. FOURY Patrick, PÉRON Joël comme propriétaires de biens fonciers titulaires et Mme MALANDAIN Nadine comme propriétaire de biens fonciers suppléante. MM. FOURY Patrick, PÉRON Joël et Mme MALANDAIN Nadine ont été élus à l'unanimité. Il appartient également au conseil municipal de désigner deux propriétaires forestiers titulaires et deux propriétaires forestiers suppléants pour siéger à la commission en application de l'article L.121-5°. Après en avoir délibéré, le conseil désigne Mme BRUN Myriam et M. CHAZALON Jean-Pierre comme propriétaires forestiers titulaires et M. CODRON Jean-Paul et M. DIRE Joël comme propriétaires forestiers suppléants.

- Portage foncier par l'EPF Auvergne : Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'acquisition par l'EPF Auvergne des parcelles cadastrées AB 208 et AB 209 situées à Noyol par exercice du droit de préemption. Par arrêté préfectoral du 28 avril 2017 portant création de trois Z.A.D sur le territoire de la commune dont la Z.A.D. de « Noyol », la commune de Saint-Floret a délégué à l'EPF Auvergne, l'exercice de son droit de préemption à l'occasion de la vente de ces parcelles moyennant le prix de 2500,00 €. Une convention de portage qui fixe les conditions particulières de l'opération est conclue entre la commune de Saint-Floret et l'EPF Auvergne. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier le portage foncier des parcelles AB 208 et AB 209 à l'EPF Auvergne, et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de portage correspondante et tout document s'y rapportant.

- Virement de crédits n° 01 – Règlement des frais de l'échange de terrains entre la commune et les consorts Meunier : Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'échange de terrains entre la commune et les consorts Meunier effectué dans le cadre de l'aménagement de la traverse du bourg, et indique qu'il est nécessaire de procéder au virement de crédits ci-dessous pour le règlement des frais liés à cet échange. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021 : 21/2111/137 / + 800 € – 020/020/OPFI = - 800 €

- Voter de crédits supplémentaires n° 02 – Règlement de la facture de la réfection de la toiture mairie-école : Afin de procéder au règlement de la facture de l'entreprise La Charpenterie, qui a réalisé les travaux de réfection de la toiture du bâtiment mairie- école, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2021 : 21/21311/144 : + 9800 € - 13/1341/166 : 9800 € (Subvention DETR 2021)

- Création de groupements de commandes avec API pour les marchés relatifs à la vérification et la maintenance des équipements de sécurité et de lutte contre l'incendie, l'acquisition et la maintenance de défibrillateurs et à des prestations de service de balayage et d'aspiration des voiries communales, et signature de la convention constitutive des groupements de commandes : Les membres du conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres d'approuver la constitution de groupements de commandes entre la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire et la commune de Saint-Floret, destinés à la passation d'un marché public de fournitures courantes et de services pour la vérification et la maintenance des équipements de sécurité et de lutte contre l'incendie (Lot n° 1 : Vérification et maintenance des extincteurs, SSI (Système de Sécurité Incendie), alarmes, source centrale, désenfumage et vérification BAES (Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité) et Lot n° 2 : Vérification et maintenance des poteaux et des bornes incendie ; d'un marché public de fournitures courantes et de services pour l'acquisition et la maintenance de défibrillateurs ; D'un marché public de fournitures courantes et de services pour des prestations de service de balayage et d'aspiration des voiries communales et donne, dans ce cadre, mandat à Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

- Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-De-Dôme : après avoir donné lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5 et 5 ter, intégrant le changement de nom du SIEG en Territoire d'Énergie (TE63) et la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Énergie et de donner, dans ce cadre, mandat à Madame le Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

- Validation du rapport de la CLECT de l'Agglo Pays d'Issoire : oui l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le rapport définitif de la CLECT d'API du 29.06.2021, statuant sur le poids des charges transférées au 1^{er} janvier 2021 et prend acte de la notification de cette décision à Monsieur le Président d'API.

- Mise en place d'une plateforme communale de broyage de branches : Madame le Maire informe l'assemblée qu'afin de répondre aux évolutions réglementaires liées aux lois Territoire à Énergie positive pour le Croissance Verte (TEPCV) et AGEC du 10/02/2020 qui imposent aux collectivités et à leurs établissements de réduire les quantités de déchets collectés et traités par la mise en place de solutions de tri à la source des déchets organiques pour tous les producteurs (réduction de 50% des déchets organiques dans les ordures ménagères résiduelles et réduction de 12% des déchets verts traités en déchèterie, le SICTOM des Couzes accompagne les communes de son territoire pour la mise en place de plateforme de broyage des branches. Cet équipement permettra de proposer un service de proximité aux usagers de la commune pour l'élimination de leurs branches et tailles de haies. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de valider le projet de plateforme de broyage de branches, le choix du lieu de la plateforme de stockage et de broyage, le règlement de fonctionnement de la future plateforme, le choix du lieu de la plateforme de stockage et de broyage, ainsi que l'autorisation nécessaire à l'aménagement de la plateforme ainsi que l'autorisation pour la signature des conventions nécessaires au bon fonctionnement de la plateforme de broyage de branches seront approuvés et donnés lors d'un prochain conseil municipal.

- Location de la parcelle ZA 40 entre la commune et M. CLAVEL Vincent : Madame le Maire rappelle à l'assemblée le courrier de M. CLAVEL Vincent, lu lors de la séance du conseil municipal du 09 avril 2021, dans lequel ce dernier souhaitait louer la parcelle communale ZA 40 située à la Vigne Grande pour y planter de la vigne. Le conseil municipal, favorable à cette demande, chargeait Madame le Maire de se renseigner sur le bail qui pourrait être établi pour cette location. Après renseignements pris, Madame le Maire expose à l'assemblée les différents baux qui pourraient être conclus. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres décide de proposer à M. CLAVEL Vincent un bail emphytéotique de 18 ans, de fixer le montant de la location à 50 € (cinquante euros) par an, décide que la Commune n'engagera aucun frais lié à ce bail, demande le bornage de la parcelle ZA 40 par un géomètre aux frais de M. CLAVEL Vincent et charge Mme le Maire d'informer M. CLAVEL Vincent des propositions faites par la municipalité.

- Demande attribution Fonds de Concours auprès de l'Agglo Pays d'Issoire – Travaux de réfection de la toiture du bâtiment mairie-école : Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux leur décision de réaliser des travaux de réfection de la toiture du bâtiment mairie-école et le désistement de l'entreprise BTP Service Plus chargée de réaliser ces travaux. Un nouveau devis a donc été demandé à l'entreprise La Charpenterie qui s'avère être plus élevé (44 800,50 € HT), cette hausse de prix se justifiant par l'augmentation du prix des matériaux due à la crise sanitaire. Aussi, afin de compléter le nouveau plan de financement, le Conseil Municipal décide de déposer une demande de fonds de concours auprès de l'Agglo Pays d'Issoire. Madame le Maire rappelle que les subventions qui avaient été demandées au titre du FIC 2020, de la DETR 2020 et auprès de la Région AURA ont été accordées. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, approuve le devis qui lui est soumis ainsi que le plan de financement, sollicite auprès de Monsieur le Président de l'Agglo Pays d'Issoire, l'attribution au titre du fonds de concours un montant de 7 006,00 € et mandate Madame le Maire pour toutes démarches nécessaires à l'obtention de ce financement.

Divers :

- Madame le Maire présente aux conseillers municipaux les travaux et les devis concernant les projets de restauration du mur communal sous la place du 30 juin 1944 et les aménagements dans les ruines. Tous les conseillers acceptent à l'unanimité les projets pour 2022 pour lesquels des subventions vont être demandées.

- Lignes Directrices de Gestion (LDG) : Madame le Maire informe l'assemblée de l'obligation pour les collectivités de définir des lignes directrices de gestion ayant pour vocation à devenir le nouveau document référence pour la gestion des ressources humaines : un arrêté municipal doit approuver les LGD après avoir recueilli l'avis du comité technique du centre de gestion. Madame le Maire indique qu'elles sont en cours d'élaboration.

- Recensement de la population : initialement prévu en 2021, le recensement de la population a été reporté en 2022. Morgane Rogue sera coordonnateur communal et Mickaëla Coulon agent recenseur.

- Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'elle est toujours en attente de la réponse suite à la proposition de prix de 5000 € (au lieu de 6000 €) faite à Mme Renimel Nicole pour l'achat des parcelles cadastrées AB 172- AB 179 et AB 180 situé dans la ZAD de Noyol.

- Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a été contactée par CET Immobilier, agence immobilière pour savoir si la commune était intéressée d'acquérir une parcelle boisée, cadastrée ZA 91 d'une superficie 3ha 2a 70ac et située à Varigeoux. Le prix demandé est de 11000 €. La municipalité ne donne pas suite à cette proposition.

- Dans le cadre du projet de restauration de l'église du Chastel, il est décidé de créer une commission de travail dont les membres seraient Joël Péron, Nadine Malandain et Maguy Lagarde.

- Madame le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à l'adressage du bourg et des hameaux (noms de rues pour les hameaux et numérotation des habitations pour le bourg) pour que la commune puisse bénéficier de la

fibres optiques. Une commission de travail composée de Patrick Foury, Nadine Malandain, Tony Dherbecourt et Daniel Restoueix est chargée de ce dossier.

- Concernant les insertions publicitaires à insérer dans le bulletin annuel de décembre, les conseillers municipaux décident de maintenir les tarifs. Patrick Foury, Nadine Malandain et Maguy Lagarde sont chargés de prospecter auprès des commerçants, entreprises et artisans.

- Madame le Maire informe les conseillers que les contrats de M. Bernard Montaudon et M. Dupic Franck prennent fin début novembre. Le conseil municipal décide de renouveler celui de Frank Dupic.

- Concernant le projet d'école intercommunale prévu dans le château de Saint-Cirgues, la municipalité ne souhaite pas s'engager dans ce projet.

- Conformément à la décision prise dans la réunion du conseil municipal du 22 juin dernier, les conseillers municipaux sont allés visiter le bâtiment Espace Lesbre. Suite à cette visite, la municipalité ne donnera pas suite à la proposition de vente de Mme Lesbre, trop de travaux doivent être réalisés.

- Madame le Maire informe l'assemblée que Frédéric Soler a cessé son activité de taxi et a cédé sa licence à la Société Transfer : un arrêté municipal en date du 30/08/2021 a été pris portant autorisation de stationner en tant que chauffeur de taxi.

- Madame le Maire informe que le plan d'implantation des zones de maïs semence sur la commune en 2022 a été affiché en mairie.

- Madame le Maire informe que Nadine Malandain participera à une réunion organisée par le CLIC d'Issoire le lundi 27 septembre 2021 à 14h00.

- Madame le Maire donne lecture d'un mail adressé par Mme Balducci

- Concernant l'association Jeunesse et Reconstruction qui n'est pas venue cette année en raison du manque de bénévoles étrangers dû à la crise sanitaire, le Conseil municipal décidera

- Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a adressé au procureur de la république le dossier concernant les immeubles appartenant à M. Lagrange et M. Asensi dans le bourg.

- Concernant les recherches pour la salle des fêtes, nous sommes toujours dans l'attente de la réponse au courrier adressé au service des impôts.

- Madame le Maire informe les conseillers que la fontaine au Chastel est terminée.

- Une réunion concernant les futures animations : organisation de la foire d'automne du 10 octobre prochain, repas des aînés, décorations de Noël et vœux du Maire. Cette réunion aura lieu jeudi 16 septembre à 20h00 à la mairie. Un affichage sera effectué sur tous les tableaux d'affichage de la commune.